

# vivrr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 23 – Décembre 2017 & Janvier 2018

## Infos

### ✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr  
<http://www.saint-augustin-des-bois.fr>

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedi 16, 30 décembre 2017 & 13 et 27 janvier de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

**Fermeture exceptionnelle de la mairie le 2 janvier 2018**

### 📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

### 🕒 Horaires d'ouverture :

De 17h à 18h30 le mercredi

De 16h45 à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

### Collecte des ordures ménagères :

Mercredis 13 et 27 décembre 2017,

Mercredis 10 et 24 janvier 2018

### ☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 116 117 - Pharmacie de garde : 32.37

Suivez notre commune sur Facebook [www.facebook.com/saintaugustindesbois49/](http://www.facebook.com/saintaugustindesbois49/)



## L'édito de Virginie GUICHARD

Chères Augustinoises et chers Augustinois,

La tolérance, le respect, l'honnêteté, la solidarité sont parmi les valeurs que nous souhaitons promouvoir et partager au sein de notre commune. Elles sont le socle du vivre ensemble, elles doivent se transmettre dès le plus jeune âge.

En cette fin d'année 2017, je souhaite rappeler que l'éducation c'est à la fois conduire et sanctionner lorsque nécessaire. Les auteurs des actes de vandalisme de 2016, à la petite chapelle et au centre polyvalent ont été retrouvés par la gendarmerie et sanctionnés par le juge. Ont aussi été retrouvés les auteurs des cambriolages à la salle de sport et les jeunes adultes concernés vont être jugés.

Soulignons le formidable travail de la gendarmerie et sa ténacité. Soulignons aussi le devoir partagé de veiller collectivement à l'éducation de nos jeunes. A l'école, à l'accueil périscolaire, sur le chemin du car qui les mène au collège... porter un projet éducatif cohérent qui associe la collectivité, les familles et les équipes éducatives pour faire grandir nos enfants est indispensable. C'est dans cet état d'esprit que s'engage la discussion sur les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine : nous souhaitons prendre le temps de s'écouter, se comprendre, partager les préoccupations des un·e·s et des autres, y compris financières, avec en ligne de mire notre contribution à ce qui fait grandir les citoyen·ne·s de demain.

En cette fin d'année tou·te·s les Augustinois·es sont convié·e·s aux marchés de Noël des 2 écoles pour soutenir leurs activités, l'occasion de se préparer à la trêve des confiseurs. Bonnes fêtes à toutes et tous.

Bonne lecture,

## Compte-rendu du Conseil municipal du 14 novembre

### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges

Le Conseil municipal était amené à se prononcer sur le rapport de la CLETC de la communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA). Il s'agit d'une commission prévue par la réglementation. Son travail est de s'assurer que, lorsque la communauté de communes acquiert de nouvelles compétences appartenant antérieurement à la commune, celle-ci puisse disposer des moyens. Composée d'élus de toutes les communes, la CLETC propose une méthode de calcul pour que le transfert de charges soit neutre tant pour les communes que pour la CCVHA.

Quatre modalités de calcul proposées par la CLETC ont recueilli l'assentiment du dernier conseil municipal.

- La voirie hors bourg : un montant de 9640 € sera désormais versé par la commune à la CCVHA chaque année pour assurer cette compétence.
- La lecture publique (bibliothèque) : le versement communal à la CCVHA sera de 2887 €, cette dernière assurera avec des bibliothécaires professionnelles l'animation du réseau de bénévoles, les investissements (hors bâtiment) et le fonctionnement (achats de livres...).
- Le service commun informatique (hébergement, déploiement de liaisons spécialisées ainsi que mise à disposition de plusieurs logiciels métiers) coûtera 1815 € par an à la commune (1,50 € par habitant).
- Les modalités de calcul du transfert de l'école de musique de Val-d'Erdre-Auxence (Louroux-Beconnais) vers la CCVHA.

Par contre, le Conseil municipal a émis un avis défavorable à la mise en place d'une taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ces sommes seront versées à la CCVHA grâce à un mécanisme financier de liaison entre les deux collectivités : l'attribution de compensation. D'autres délibérations auront lieu sur le reste des compétences en décembre. Tous les conseils municipaux des communes de la CCVHA devront se prononcer sur le rapport de la CLETC. Celui-ci sera adopté à la majorité qualifiée.

### Transfert de compétence « Assainissement » et « eaux pluviales »

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CCVHA devra exercer la compétence assainissement dans son intégralité afin de pouvoir continuer à la compter dans ses compétences optionnelles.

Ainsi, la CCVHA, qui exerce déjà la compétence assainissement non collectif, doit intégrer dans ses statuts la compétence assainissement en entier afin de pouvoir exercer à l'avenir des actions en matière d'assainissement collectif et d'eaux pluviales.

Ce transfert n'est pas sans enjeux. En effet, le basculement entrainera une convergence des taxes d'assainissement vers une homogénéité sur la Communauté de communes. Ainsi la redevance assainissement collectif aura une part fixe et une part variable et sera certainement légèrement augmentée mais à contrario, la PAC (participation à l'assainissement collectif) devrait être diminuée.

Sur le plan technique, les équipements ainsi que la gestion de la station d'épuration et des réseaux sont difficilement gérables par les communes seules, la CCVHA prendra la main en matière de technicité et d'ingénierie. La commune n'aura plus, non plus, la problématique de la programmation des travaux.

### **Abattage d'arbres**

Lors du conseil municipal du 14 novembre, il a été mentionné la nécessité d'abattre des arbres dans le bois de la Cure, en lisière du Clos du Verger et du chemin d'accès entre le lotissement et la Route de St Léger afin d'éclaircir ces parcelles et favoriser la commercialisation du lotissement. Cet abattage des arbres du talus permettra par ailleurs un entretien plus aisé des fossés et talus.

Les habitants du lotissement seront informés par courrier de la démarche et des éventuelles nuisances.

### **Dégradations**

Les enquêtes faisant suite aux actes de vandalisme dont la commune avait été victimes ces derniers temps (centre polyvalent, chapelle et salle de sport) portent leurs fruits puisque les différents auteurs ont été découverts par la gendarmerie. Les réparations des préjudices sont maintenant en cours.

### **Ancienne lagune**

Les lagunes de l'ancienne station d'épuration ont été pompées et remblayées afin de devenir une zone de stockage de déchets verts et de marchandises.



### **Points d'apport volontaire**

De nouveaux points d'apport volontaire semi-enterrés plus facile d'entretien et plus discrets ont été installés à côté de la salle de sport.

A noter qu'à présent une **amende** de

**100€** (150€ pour une



récidive dans les 12 mois) pour tout dépôt non autorisé d'ordures ménagères constaté sur la commune.

### **PLU**

Dans le cadre de la réflexion sur le changement de destination de zones rurales au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de certaines zones de la commune, les élus et services de Saint-Augustin-des-Bois seront amenés sur la période de décembre à mars à prendre quelques photos d'aménagements, de constructions, d'espaces...

### **Jumelage – 40<sup>ème</sup> édition**

Pour la bonne préparation du 40<sup>e</sup> jumelage des Saint-Augustin de France, la commune qui reçoit le jumelage en 2018 : Saint-Augustin sur mer en Charente-Maritime, est à la recherche de tous documents ou photos se rapportant aux 39 jumelages effectués. Merci de transmettre à la mairie ou à Béatrice LEBRUN vos photos et documents qui seront numérisés et transmis.

## Recensement des personnes isolées



Les articles R.121-2 et suivants du Code de l'action sociale et des familles déterminent les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées bénéficiaires du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (canicule et grand froid). Il a été confié aux communes le soin d'identifier, avec leur accord, les personnes âgées (65 ans et plus ; dès 60 ans pour les personnes reconnues inaptes au travail) et handicapées, isolées, vivant à domicile.

Celles qui souhaitent bénéficier d'une aide, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental pour risques exceptionnels, peuvent se faire inscrire sur un registre nominatif.

### Quels sont les objectifs de cette inscription sur le registre communal ?

#### Plan canicule :

En cas d'alerte déclarée de niveau 2, vous pouvez être contacté par un professionnel ou un bénévole ou recevoir à votre domicile toutes informations ou conseils utiles (exemple : mesures préventives destinées aux personnes âgées en cas de forte chaleur).

Dans l'hypothèse où le niveau 3 de l'alerte est déclenché, une visite à votre domicile est systématiquement organisée avec un professionnel ou un bénévole pour évaluer ce dont vous avez besoin dans ces circonstances exceptionnelles.

#### Plan grand froid :

A partir du déclenchement du niveau de mobilisation 'temps froid' et si aucun service à domicile n'intervient (critère n°1 de vulnérabilité), vous pouvez être contacté par la Municipalité et si nécessaire, une visite à domicile pourra être organisée.

### Registre communal des personnes recensées dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid

Demande d'inscription sur le Registre communal des personnes recensées dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid à remplir par la personne concernée, ou son représentant légal, ou quiconque de son entourage, de son voisinage ayant connaissance d'une situation d'isolement. Suite à ce signalement, un contact sera pris par la Municipalité pour une visite à domicile et pour une éventuelle inscription sur le registre nominatif communal. Ce registre confidentiel sera utilisé exclusivement, dans les limites prévues par la loi, en période d'alerte par les services municipaux ou les services de l'État.

#### Registre communal - plans canicule et grand froid

Votre prénom :

Votre nom :

Né(e) le :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe et/ou portable :

Motif de la demande (cochez la case de votre choix) :

- Personne de plus de 65 ans
- Personne inapte au travail
- Personne adulte en situation de handicap

Demande remplie par :

- L'intéressé(e)
- Le représentant légal (préciser ci-dessous nom, prénom et téléphone)
- Autre (préciser ci-dessous nom, prénom et téléphone)

Merci de retourner l'ensemble de ces informations en Mairie. Ce document est confidentiel et sera à usage restreint pour les services de la mairie

## G.D.O.N : contact – président Quentin Grellier : 06 75 78 18 53

Le G.D.O.N. 49 et la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles ont la charge de surveiller et de collecter des données sur la flore et la faune dans le respect des bonnes pratiques phytosanitaires.

Ce réseau constitué d'agriculteurs, de chasseurs, de piégeurs, d'élus couvre l'ensemble du département à l'échelle des communes ou des groupements de communes.

#### Missions :

>La surveillance du territoire : Observer, remonter les informations et conseiller

>La lutte collective : Synchroniser, généraliser la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux (ex : phylloxera dans les vignes).

Seuls les GDON sont habilités par le code rural pour mettre en place les luttes collectives après avoir respecté les arrêtés ministériels et préfectoraux et sous couvert d'un arrêté municipal.

Il est rappelé que les GDON peuvent accéder à toutes les propriétés pour mettre en place les luttes collectives aux organismes nuisibles aux végétaux classés en lutte obligatoire.

## Recensement : visite dès le 18 janvier

A partir du 18 janvier et pour une durée d'un mois, les deux agents recenseurs de la commune viendront à votre domicile, munis d'une carte professionnelle, afin d'effectuer le recensement permettant notamment d'établir la contribution de l'Etat au budget de la commune.

## Un site internet pour vos démarches et vos informations pratiques

Résultat de longs mois de travail, le site [www.valleesduhautanjou.fr](http://www.valleesduhautanjou.fr) a été pensé pour être au plus proche des attentes des internautes, avec la volonté de toujours plus rendre service.

Avec ses fonctionnalités, sa structure claire et simplifiée, sa navigation aisée, il sera pour tous un outil utile au quotidien. Un agenda disposant d'un moteur de recherche permettra à chacun de s'orienter sur les événements à venir.

## Rythmes scolaires

En janvier 2013, le cadre national de la semaine scolaire est passé à 4,5 jours (dont le mercredi matin).

Des dérogations sont possibles (par exemple, la commune de Saint Augustin a eu un délai d'un an avant de passer aux nouveaux rythmes et les écoles privées ne sont pas obligées de suivre le cadre national). Ces dérogations ont encore été assouplies : Les décrets du 1er août 2016 et du 27 juin 2017 autorisent une organisation sur 8 demi-journées dont 5 matinées ou une organisation sur 4 jours (sans mercredi). Une dérogation doit s'inscrire dans une démarche éducative globale et présenter des garanties pédagogiques suffisantes. Elle doit être proposée conjointement par le conseil des écoles concernées d'une part et par la commune d'autre part. La demande doit ensuite être validée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Aussi, la commune de Saint-Augustin-des-Bois consulte les familles ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles, **jusqu'au 12 décembre** afin de réfléchir sur les rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.

Suite à cette enquête, une réunion du comité consultatif PEDT (en lien avec la réforme des rythmes scolaire) se réunira **le 19 décembre** et une réunion ouverte est programmée le **samedi 10 février à 10h au centre polyvalent** pour échanger avec les familles avant d'arrêter la décision finale pour la rentrée à venir.

## Vœux de la Municipalité

LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS  
VOUS SOUHAITE DE TRÈS BONNES FÊTES

et vous convie aux vœux  
VENDREDI 12 JANVIER  
19h - Centre polyvalent



## Goûter des Aînés

Madame la Maire et l'ensemble du Conseil municipal auront le plaisir de partager un après-midi avec les Aînés de la commune autour de la galette des Rois **le samedi 6 janvier à partir de 15h** au centre polyvalent. Catherine Desiles, élue et également musicienne, reprendra les plus belles chansons à l'orgue de barbarie.

## Animations Commerciales

- Val déco organise sa porte ouverte dimanche 10 décembre de 10h à 18h. Découvrez ses nouvelles collections d'accessoires de mode, de sacs à main ou encore de décoration d'intérieur.
- A l'occasion de la Saint Sylvestre, Marc Muccio vous propose de passer le réveillon à la salle polyvalente, à partir de 21h, autour d'un buffet royal dansant. 55€ par personne (vins non compris)  
Réservation avant le 25 décembre auprès de Marc Muccio  
Le Bois Joli – 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS. Contact : 06.91.96.25.77
- Un rémouleur à deux pas de chez soi ? Niobé vous accueille tous les jeudis de 17h à 19h30 devant le Vivéco.
- Le Viveco et le Fournil de Manéo vous attendent le dimanche 10 décembre pour vous présenter et vous faire déguster les différents produits de Noël pour égayer vos fêtes de fin d'année.



## Sur votre agenda

### À Saint Augustin



Dimanche 10 décembre : OBVA vs St-Julien-de-Concelles-15h

Dimanche 21 janvier : OBVA vs Avrillé-15h

Le 27 Janvier 2018 à partir de 20h  
À l'Argerie au Louroux-Béconnais

**Olympique Bécon Villemoisan St Augustin**

**BAL DU FOOT**  
Animé par l'Orchestre **STARLIGHT**

*Menu :*  
Apéritif  
Poisson de coquille, de carottes, deux de croquettes  
Tortil de volaille et ses accompagnements  
Tarte de fromage au mozzarella  
Dessert mystère française  
Café

**23€**

Contacts et renseignements :

- Benoît Moricet 06.89.88.88.88
- Gaëlle Delaunay 06.19.64.48.48
- Gaëlle Delaunay 06.89.88.48.48
- Fabrice Maillet 07.88.84.88.48

www.obva.becon.com  
www.facebook.com/obva49

- Relais Assistantes Maternelles de 9h30 à 11h30 au centre Polyvalent (sauf contre-indication)

Mardi 5 déc : bibliothèque (reporté)

Mardi 19 déc : du rouge et puis du blanc....

- St'O se bouge : Prochaine réunion ouverte à tous le mardi 12 décembre à 20h à la MCL. Une boîte à idées est disponible au Viveco. Recherchons DJ pour une soirée à thème.

-Marché de Noël à l'école A. Jacquard : **vendredi 15 décembre de 16h à 20h** : fabrications des enfants, bijoux, caramel, Val déco, bijoux Energetix, le coin de Julie, café, miel, vin chaud, musique et crêpes.

-Marché de Noël à l'école Sainte Monique : **vendredi 15 décembre à 19h30** devant le centre polyvalent pour le lâcher des lanternes : la lettre au père noël volante, suivi du marché de Noël dans le centre polyvalent avec bar vin chaud restauration exposants produits artisanaux.

- Vie paroissiale : messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois : **dimanche 10 décembre**.

- Familles Rurales organise une sortie à Nantes aux machines de l'île et une croisière sur l'Erdre pour la journée, le **14 avril 2018**. Ouverte à tous pour 46€ environ/personne (selon le nombre de participants)  
Déjeuner possible (27€ / personne) ou prévoir un pique-nique.  
Inscriptions au plus tard le **15 décembre 2017**.

Contact : POULAT Chantal 06 82 72 56 89

ou MORICET Brigitte 06 79 23 74 89

ou CATHERINE Danielle 09 67 46 40 51

## Soirée Tartiflette

**Samedi 10 Février**  
**19h30**  
**salle polyvalente**



**Inscription avant le 13 janvier**

contact: [saintaugustindesbois@basketball49.fr](mailto:saintaugustindesbois@basketball49.fr)

18€ par personne / 12€ pour les - 12 ans

### Près de chez nous

Cinéma avec Familles Rurales [www.baladimages.fr](http://www.baladimages.fr)

Adulte non adhérent : 5,50 €. Adulte adhérent : 4,50 €. Enfant - 14 ans non adhérent : 4,00 €. Enfant -14 ans adhérent : 3,00 €. Groupe 2,50 €. Pass Culture et Sport accepté.



Petit à petit...

**L'oiseau fait son nid**  
**mardi 5 déc.**

à 9h30 & 10h30 -

Le Louroux-Béconnais  
salle Y.Huchet.

Spectacle gratuit pour les 6 mois - 3 ans.  
Réservation conseillée au 02.41.77.06.56

Organisé par le réseau des bibliothèques des Vallées du Haut-Anjou.

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 janvier** par mail à

[communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.



Ne pas jeter sur la voie publique